



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade «Cime Altitude245 » - Contrat de délégation de service public - Rapports d'activités du délégataire au titre de l'année 2022

Par délibération du 18 septembre 2014, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, devenue depuis Dijon métropole, a confié, via la conclusion d'une convention de délégation de service public (DSP), l'exploitation de la piscine olympique et de la salle d'escalade "Cime Altitude 245" à la société LS 21, filiale de l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA), pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2015.

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil métropolitain a décidé de prolonger de douze mois, pour motif d'intérêt général, cette convention de délégation de service public, soit jusqu'au 31 décembre 2022, en raison du lancement par Dijon métropole d'une procédure de DSP unique (piscine du Carrousel, piscine Olympique Dijon métropole et salle d'escalade Cime Altitude 245).

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et 51 de la convention de délégation de service public précité, le délégataire doit remettre avant le 1er mai de l'année suivante, un rapport annuel pour chaque équipement comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service et portant sur l'année civile écoulée.

Les rapports d'activités, établis par le délégataire et ci-annexés dans leur intégralité couvrent ainsi la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Ils détaillent notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

Les principaux éléments du rapport 2022 sont présentés ci-après :

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE

- Fréquentation

La piscine Olympique a accueilli 279 437 personnes soit une hausse de 48,4 % qui s'explique par la sortie de la crise sanitaire.

La fréquentation des bassins est représentée à 72 % par le public, à 13 % par les scolaires et à 15 % par les clubs et associations. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 28,2 % de la fréquentation.

L'équipement enregistre 42 254 passages pour les associations sportives soit 4 423 heures réservées, majoritairement dans le bassin de 50 m.

La fréquentation de l'espace plongée a augmenté de 4 610 personnes (+ 135 % par rapport à 2021) confirmant l'intérêt croissant pour cette pratique (plongée et apnée) par le public à travers les baptêmes, des séances d'initiation et de formation.

- Événements marquants

Le planning 2022 a été riche en compétitions, manifestations solidaires et caritatives, soirées découvertes, animations et formations sportives. Une liste est présentée dans le rapport annuel, dans laquelle on retrouve notamment la participation active de la piscine Olympique au Téléthon

Parmi les différentes actions de promotion de la santé par le sport, l'UCPA accueille gratuitement l'association CARPE DIEM 21 qui propose à ses adhérents atteints de pathologie de longue durée, la pratique de l'aquagym pour lutter contre la maladie et les effets des traitements.

L'établissement a fermé 25 jours au total. Ces fermetures ont permis l'accueil de compétitions nationales, mais également la réalisation de travaux comme la transformation des luminaires en LED et le changement du contrôle d'accès en vue de le rendre interopérable avec les autres piscines et permettre ainsi de mutualiser les produits avec la piscine du Carrousel.

- Qualité de service

Concernant la satisfaction des usagers, les engagements et la labellisation QUALICERT ont été renouvelés. Le nombre de réclamations a été divisé par 4 par rapport à l'année 2019.

La note moyenne, attribuée par les usagers est de 7,3/10.

153 réclamations ont été enregistrées, soit le nombre le plus faible depuis 2017. Elles concernent majoritairement des demandes de gestes commerciaux liés à la crise sanitaire (remboursements, avoirs,...).

- Gestion des fluides

La consommation totale en eau est de 30 928 m³. A noter que la seule la vidange annuelle obligatoire (bassins et plongée) représente à elle seule 16,4 % de la consommation totale avec 5 063 m³.

La consommation de chaleur, qui concerne pour plus de la moitié le traitement d'air, s'élève à 2 043 MWh U, en baisse de 9 % par rapport à 2021.

La consommation d'électricité s'élève à 2 688 MWh, en hausse de + 30 % par rapport à 2021 en lien directe avec la reprise d'activité.

Les travaux réalisés en 2022 et programmés en 2023 permettront de faire des économies d'énergie

5/Résultats financiers

En 2022, les produits sont en augmentation et s'élèvent à 2 182 333 € (+13,47 %). Les charges augmentent également pour atteindre 2 255 079 € (+ 37,53%) essentiellement en raison de l'augmentation des charges d'entretien et des coûts des fluides.

Les compensations financières versées par la collectivité pour contraintes de service public et pour l'accueil des scolaires s'élèvent à 926 311 €.

Ainsi, le compte de résultat de l'année 2022 présente un résultat net déficitaire de 72 745 € en raison notamment de la poursuite des gestes commerciaux liés à la crise sanitaire et de corrections d'erreurs comptables qui concernent l'exercice 2021 reportées sur 2022.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

- Fréquentation

En 2022, la salle d'escalade a accueilli 36 308 grimpeurs, soit la plus forte affluence depuis son ouverture en 2010. Cela représente une hausse de 3% par rapport à 2019, dernière année non impactée par la crise sanitaire. 80 % de ces usagers sont originaires de Dijon métropole.

La pratique libre publique représente 50 % de la fréquentation totale, quand celle des scolaires est de 39 %. La pratique des clubs et des groupes représentent 11% de la fréquentation totale.

Grâce au pan mobile dont est dotée la salle, le public en situation de handicap, accompagné par des associations spécialisées et encadré principalement par les moniteurs du délégataire retrouve, avec 794 passages comptabilisés une fréquentation normale.

- Événements marquants

9 événements se sont déroulés en 2022 dont :

- L'accueil des championnats départementaux UNSS Lycées et Collèges
- L'organisation de 2 compétitions Open
- Une journée « Portes Ouvertes à Cime »

Le délégataire a également favorisé la pratique de l'escalade pour tous grâce à la mise en place de 12 matinées découvertes pour les classes de maternelles, au développement d'une pratique sportive inclusive représentant 104 heures et d'une action en partenariat avec le Club Alpin Français visant à proposer des séances sport/ santé pour les femmes atteintes du cancer du sein.

- Qualité de service

Il ressort du questionnaire mis à la disposition des usagers une note de 4,9 sur 5 soit un taux de satisfaction générale toujours très important. Aucune réclamation d'usagers n'a été recensée en 2022.

- Gestion des fluides

Les consommations énergétiques sont stables avec une légère augmentation de l'électricité à 31 230 KWh (+4% par rapport à 2019). La consommation d'eau est de 212 m³ (+ 8% par rapport à 2019).

- Résultats financiers de l'année 2022

En 2022, les produits sont en augmentation et s'élèvent à 261 880 € (+ 29%) et les charges à 255 477 € (+ 47,08%).

Les compensations financières versées par la collectivité pour contraintes de service public et pour l'accueil des scolaires, s'élèvent à 92 255 €.

Ainsi, le compte de résultat de l'année 2022 présente un résultat net positif d'un montant de 6 403 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** des rapports d'activité de l'année 2022 de la piscine olympique de Dijon Métropole et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 », annexés à la délibération.

SCRUTIN	POUR : 0	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN